

## Assemblée générale association « Néville Patrimoine »

Du mercredi 14 mars 2018

Présents : B Pottier, Cat et Ph Mory, Cath et J.C. Salley, M.C. et M Pontus, A Bacon, P Gautier et R Leterrier.

Le président remercie les présents, les bénévoles ayant œuvré pour le méchoui ainsi que Marc Cocheteux pour la porte du clocher en cours de fabrication. Ensuite il excuse Jacky Hostingue démissionnaire et Marianne Pottier. Le compte -rendu de l'AG 2017 est approuvé à l'unanimité.

### Élections :

Catherine Salley est élue à l'unanimité comme nouveau membre de l'association.

Catherine Mory est élue à l'unanimité vice-présidente en remplacement de Jacky Hostingue.

### Bilan moral 2017 :

Un méchoui a été organisé le 20 août dans le hangar de M Pontus. Il a rassemblé 83 convives. Une tombola avec les œuvres de Marc Cocheteux a rapporté 213€. A l'issue du repas une montée au clocher a été organisée.

### Bilan financier 2017 :

Solde départ au 31/12/16: 5 451.86€

<u>Méchoui</u> :	Recettes :	1 510.50€
	Dépenses :	903.87€
	Bénéfice :	606.63€

<u>Tombola</u> :	213.00€
------------------	---------

<u>Assurance</u> :	- 140.17€
--------------------	-----------

<b>Solde au 31/12/17 :</b>	<b>6 131.32€</b>
----------------------------	------------------

### Projets 2018 :

Bernard Pottier informe que M Dominique Bon est venu donner un état d'expertise au niveau du clocher. Si la partie inférieure est en bon état, la partie supérieure et les modillons qui soutiennent la rembarde en pierre demandent une restauration. Une autre expertise sera également effectuée par un architecte du CAUE.

Cette restauration du clocher demandera la concentration de nos efforts sur les années à venir pour aider la commune de Vicq sur mer, maître d'ouvrage.

Bernard POTTIER informe également que la commune est devenue propriétaire de la fontaine St Benoit et des 3 parcelles qui l'entourent, par héritage de Marie Bourdet.

Celle-ci a décidé d'en sécuriser l'accès. Un devis de l'entreprise Gallien s'élève à 7 595<sup>E</sup> HT. La partie terrassement à 3 865€.

La pose de clôtures et barrières s'élève à 3 730€.

Des membres de l'association et de la commune s'engagent à réaliser cette partie bénévolement.

Une cagnotte de dons à St Benoit détenue par Mme Micheline Bourdet a été remise à l'association pour un montant de 321.55€.

A l'unanimité les membres de l'association décident d'attribuer 1 000€ à la commune pour l'aménagement des accès à la fontaine.

D'autre part il est décidé d'organiser un méchoui le 19 août 2018.

Une réunion de préparation est prévue vers la mi-juin.

Un pot de l'amitié a clôturé la réunion.